



Commission économique pour l'Europe**Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Quatre-vingt-unième session**

Genève, 11 octobre 2023

Point 4 b) i) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:**Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR:****Rapport sur l'état des comptes pour l'exercice 2021****Approbation des comptes de clôture de l'exercice 2022****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 11, paragraphe 4, de la Convention TIR, 1975, qui stipule que la Commission de contrôle TIR (TIRExB): «au moins une fois par an ou à la demande du Comité de gestion, fait rapport sur ses activités au Comité de gestion, auquel elle présente également des comptes vérifiés».

II. Comptes de clôture de l'exercice 2022

2. Le budget total et le plan des dépenses de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR pour l'année 2022, y compris l'appui aux programmes (13 % du budget total), se sont élevés à 1 788 970 dollars des Etats-Unis (1 583 160 pour le plan des dépenses plus 13% au titre de l'appui aux programmes, soit 205 805 dollars) (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2021/18).

3. Les comptes définitifs de l'exercice 2022, établis par les services financiers compétents de l'Organisation des Nations Unies, ont été transmis au secrétariat TIR le 2 septembre 2023.

4. Il ressort de ces comptes que les dépenses de fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR se sont élevées en 2022 à 1 102 471 dollars et les dépenses d'appui aux programmes (13 % des dépenses de fonctionnement) à 143 321 dollars, soit un total de 1 245 792 dollars. Le solde de l'exercice 2022 se monte à 543 179 dollars (voir le tableau ci-après).

Tableau 1

Comptes de clôture de l'exercice 2022Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale Transport International Routier-TIR
Compte d'allocation n°: E211-ECE-TN-213 (M1-32ECE-000062)

<i>Article de dépense</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Dépenses au 31</i>	<i>Solde au 31</i>
	<i>en dollars É.-U.</i>	<i>décembre 2022</i>	<i>décembre 2022</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>
Coût de personnel	1 317 000	1 016 793	300 207
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	71 860	7 622. 67	64 237
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire formation du personnel, coûts de communication, valise diplomatique, frais postaux, frais de réception, etc.)	84 300	66 313	17 987
Services contractuels	80 000	3 241	76 759
Fournitures, produits et matériaux	10 000	2 872	7 128
Matériel, véhicules et fournitures	20 000	5 629	14 371
Sous-Total	1 583 160	1 102 471	480 689
Appui au programme (13 % du total)	205 810	143 321	62 490
Total général	1 788 970	1 245 792	543 179

5. Le tableau récapitulatif ci-après indique la situation financière et l'état des fonds.

Tableau 2

État financier au 31 décembre 2022Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale relatif au transport international routier-TIR
Compte d'allocation n°: E211-ECE-TN-213 (M1-32ECE-000062)

	<i>Monnaie</i>	<i>Dollars É.-U.</i>
Solde inutilisé au 31 décembre 2021		715 482
Provision pour la terminaison anticipée de l'Accord CEE/IRU		305 000
Solde réel du fonds au 31 Décembre 2021 ¹		1 020 482
Contributions pour l'année 2022 reçues en 2021 (montant transféré par l'IRU le 8 novembre 2021)		1 522 842
Montant total inscrit au budget et réserve de fonctionnement au 31 décembre 2021		2 543 324
Moins : Dépenses totales en 2022	1 102 471	
Moins : Appui aux programmes en 2022	143 321	
Moins : Total général des dépenses en 2022		1 245 792
Plus :		
Revenu d'intérêts et autres revenus divers en 2022	36 743	
Plus : Contribution totale / revenu reçu en 2022		36 743
Solde effectif au 31 décembre 2022²		1 334 275

¹ Excluant la contribution 2022 reçue en 2021

² Incluant une provision pour la résiliation de l'accord CEE/IRU : Provision pour résiliation de l'accord CEE/IRU, provision pour frais d'installation et de séparation, réserve de trésorerie pour les opérations qui sont reportées d'une année à l'autre. Sans compter la contribution 2022 reçue en 2021.